

Gerald Heckman, un allié bien placé

La Liberté · 10 févr. 2021 · 06 · Ophélie DOIREAU odoireau@la-liberte.mb.ca

L'association des juristes d'expression française du Manitoba a depuis la mi-janvier un nouveau président, l'universitaire Me Gerald Heckman, qui a succédé à Me Alain Laurencelle. Parcours et motivations d'un activiste.



Au Manitoba depuis 2006, l'avocat de formation a trouvé sa voie dans l'enseignement. Gerald Heckman revient volontiers sur son cheminement jusqu'à l'enseignement.

« J'ai d'abord eu un baccalauréat en droit de l'université de Toronto, que j'ai complété avec un stage d'auxiliaire juridique à la Cour fédérale de Toronto.

« Durant la 3^e année de mon baccalauréat, j'ai découvert le droit administratif. J'aime analyser les relations entre les institutions de l'état et le public.

« J'ai donc poursuivi mes études avec une maîtrise en droit administratif à l'université Queen's à Kingston. À la suite de cette maîtrise, j'ai pratiqué le droit du travail, de l'emploi et des droits de la personne. Mais la recherche me manquait. Alors je me suis lancé dans un doctorat à Osgoode Hall Law School à l'université de York. »

C'est lors de sa maîtrise à l'université Queen's que Gerald Heckman a découvert l'enseignement.

« J'ai eu l'occasion pendant un an d'enseigner et j'ai vraiment aimé cette expérience. Encore aujourd'hui, je trouve que je retire énormément de mes étudiants. Tout ça me conforte dans mon besoin de travailler sur des sujets qui m'importent.

« Il se trouve qu'en 2006, pendant mes études doctorales, un poste s'ouvrait à l'université du Manitoba en droit administratif et constitutionnel. J'ai saisi l'occasion puisque ma thèse de doctorat portait sur l'influence des normes internationales dans le contexte des droits des réfugiés. Et j'ai pu finir mon doctorat en 2007. »

| Programme bilingue

Gerald Heckman est membre du barreau de l'ontario depuis 1998. Mais pas du Manitoba. « C'est une pure négligence. Je n'ai jamais pris le temps de le faire. C'est dans mes projets à l'avenir.

« Quand je pratiquais en Ontario, j'étais déjà membre de l'association des juristes d'expression française en Ontario. La première fois que je suis entré en contact avec L'AJEFM, c'était en 2008, en la personne de Donald Legal.

« L'association souhaitait offrir un cours de terminologie du droit en français. Depuis ce temps, la Faculté de droit profite de son expertise pour développer un programme bilingue. »

Une initiative qui permet d'élargir le bassin d'avocats bilingues. « Avant 2008, il y avait un concours de plaidoirie par équipe à l'université, et un membre de cette équipe devait le faire en français. C'était tout.

« Grâce à un financement de Justice Canada, Lorna Turnbull, l'ancienne doyenne de la Faculté de droit, a pu augmenter l'offre de cours en français.

« Maintenant, dès la première année, les étudiants prennent des cours de base en droit en français. En deuxième année, il y a des cours de négociation, de plaidoirie en français. Que l'étudiant choisisse le parcours de droit privé ou de droit public, il y a des cours en français pour les deux filières.

« La sélection de cours en français s'est vraiment étoffée. On espère d'ici un an avoir un programme complet bilingue. En ce moment, 11 étudiants sur 100 le font en français. Ce qui est une bonne représentation du montant de personnes bilingues au Manitoba. »

Pour assurer l'enseignement en français, il faut évidemment du personnel capable de s'exprimer dans la langue. « Parmi le corps professoral à temps plein, seulement deux, Lorna Turnbull et moi-même, peuvent s'exprimer dans les deux langues.

« Alors on a recours à des praticiens en français qui viennent enseigner. L'AJEFM est d'une grande aide pour les trouver. La plupart viennent du Manitoba. Mais, par exemple pour le droit linguistique, on a toujours eu recours à des praticiens à l'extérieurs de la province.

« C'est pourquoi les cours en conférences vidéo étaient déjà quelque chose de courant chez nous, avant la pandémie. Avec ce genre de cours, les étudiants peuvent toucher à d'autres expériences et aussi entendre d'autres accents. »

En sa qualité de nouveau président de L'AJEFM, Gerald Heckman tient à souligner « que si je peux assumer la présidence, c'est grâce à Me Alain Laurencelle et à Me Guy Jourdain. Depuis maintenant trois ans, ils ont fait un incroyable travail pour relancer l'association.

« Comme la relance est maintenant terminée, on se concentre sur de nouvelles missions. On va continuer le travail avec Infojustice (1) et le développer davantage. Les formations avec les partenaires de la communauté comme l'accueil francophone ou l'université de Saint-boniface vont se poursuivre.

« On suit aussi le dossier du Palais de justice à SaintBoniface, on voudrait élargir la gamme de services.

« On collabore aussi avec

La Liberté pour produire un magazine sur la modernisation du droit de la famille.

« Et bien sûr, on veut continuer de resserrer les liens entre la Faculté de droit et L'AJEFM. »

Gerald Heckman résume sans hésitation la motivation de son engagement :

« Ce sont les gens qui me motivent. L'association fait un travail remarquable pour que les personnes aient accès à la justice en français. Et c'est un objectif qui me tient vraiment à coeur. »

(1) Infojustice Manitoba offre des services d'information d'orientation et d'accompagnement. Ces services sont confidentiels juridique. et offerts en personne ou par téléphone. Ils sont proposés en complémentarité avec plusieurs organismes juridiques, gouvernementaux et communautaires, afin de diriger les justiciables vers les ressources d'aide appropriées.